

**ORGANISATION :** Les professeurs d'EPS du Collège d'Eloyes se chargent des entraînements dans l'enceinte du collège sur la pause méridienne.

L'animation des mercredis quant à elle, est assurée par tous les professeurs des vallées de la Haute Moselle et de la Moselotte (Collèges de Remiremont : Charlet, Poncelet et Saint Joseph - Collège Montémont de Rupt sur Moselle - Collège Jules Ferry du Thillot -Collège de Vagney - Collège de Cornimont - Collège Saint Laurent la Bresse). Les professeurs assurent indifféremment la surveillance sur les lieux de compétition ou pendant les déplacements pour les journées de rencontres.

**Les activités sportives proposées** sont :

Escalade      Gym      Badminton  
Handball      Cross et Athlétisme estival      Biathlon

**INSCRIPTIONS LE JEUDI 18 SEPTEMBRE  
DE 12 HEURES A 13 HEURES  
AU PETIT GYMNASe**

**Les compétitions** ont lieu les mercredis après-midi

Un calendrier sera établi et affiché au tableau des élèves et dans le Cassin Hebdo sur MBN, précisant les dates des rencontres et des entraînements Les déplacements sont pris en charge par le district ou par le collège suivant le niveau de compétition.

**Modalités d'inscription :**

- \* Cette feuille d'inscription comportant l'autorisation parentale et l'engagement de l'élève
- \* Le règlement de la cotisation annuelle de 20 euros (déductions possibles avec la carte ZAP ou le bon loisir CAF)
- L'inscription peut se faire à tout moment. Elle est valable pour l'année scolaire et pour toutes les activités.

La Présidente de l'Association Sportive, Principale du Collège, Edwige Pierron

*Formulaire d'inscription à l'Association Sportive du Collège René CASSIN*

**Cotisation :** (cocher la/les cases correspondantes)      **20 euros**     **en espèces**     **par chèque à l'ordre de l'AS Collège ELOYES**

**Dédiction de 10 euros avec la carte ZAP**    n° carte : .....

**Bon loisir CAF**

**AUTORISATION PARENTALE :**

Je soussigné(e)

représentant légal de l'élève

classe :

Né(e) le :

Mail : .....

Adresse complète :

Téléphone : Personnel (fixe et/ou portable) :

Travail :

- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'AS du collège René Cassin d'Eloyes
- Accepte qu'il soit pris en charge par les professeurs d'EPS des autres collèges (voir ci-dessus)
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire participer en cas d'urgence, toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire.
- Déclare avoir pris connaissance de la lettre d'informations sur l'Association Sportive du Collège et de l'organisation des déplacements des élèves ainsi que de leur prise en charge lors des compétitions.

Fait à :

Le :

Signature :

**ADHESION de l'élève :**

Je soussigné(e) : ..... en classe de ..... demande à adhérer à l'Association sportive du Collège René CASSIN d'ELOYES. Je m'engage à suivre assidûment les entraînements, à respecter le matériel, les horaires et mes camarades. Concernant les compétitions, je m'engage également à y participer si les professeurs me convoquent. En cas de non-respect de ces engagements, les responsables pourront me radier de l'association.      Fait à : ..... Le :

**Signature de l'élève :**

**Possibilité d'achat T-shirt UNSS Collège 10€ (Certaines tailles en faible quantité)**

**Attention voir au verso 3 règlements spécifiques à prendre en compte et à signer**

## **Une mention sur le droit à l'image :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format, sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

**Lu et approuvé**  **oui**  **non**

## **Conditions d'utilisation des données à caractère personnelle :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour le traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut donc autorisation pour cette dernière de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18, du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours : - - - Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministre chargé des sports. Sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées. En sport-études dans l'activité sportive ou artistique concernée. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS, tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

**Lu et pris connaissance**

**Mention sur les Assurances et le Règlementaire :** Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du règlement fédéral sportif et artistique (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée « I.A. Sport + » **de la MAIF pour un complément de 14,15 euros.**

**Lu et pris connaissance**

**Signature :**